



Secteur fédéral CGT de Normandie
5, rue de Buddicum 76300 Sotteville-lès-Rouen
☎ 02.35.73.34.38 / 33.25.24
💻 cheminotscgt.normandie@wanadoo.fr

Direction régionale de Haute-Normandie-Basse-Normandie
Monsieur le Directeur
19, rue de l'Avalasse
BP 696
76008 Rouen Cedex 1

Rouen, le 30 novembre 2010

Objet : préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Le 17 novembre dernier, notre organisation syndicale déposait une demande de concertation immédiate. Cette démarche était motivée par les réorganisations et restructurations en cours, ainsi que celles à venir, qui provoquent un nombre de dysfonctionnements de plus en plus important. Nous avons fait part du mécontentement, des inquiétudes, et des grandes interrogations des personnels sur leur avenir professionnel, notamment sur le site du Havre, qui constituent des sources potentielles de conflit.

Lors de la réunion de conciliation du 22 novembre l'entreprise n'a pas apporté satisfaction aux revendications des cheminots notamment sur les points suivants :

-Une hausse des effectifs des différentes filières Equipement sur Le Havre pour pallier à tous ces dysfonctionnements afin de répondre dans les meilleures conditions, au développement du trafic, pour gagner en efficacité et se positionner favorablement pour 2011.

- La reconnaissance des postes à la qualification D pour les agents SE afin de reconnaître les nouvelles compétences nécessaires en informatique (PIPC)

- sur le site du Havre : un 3x8 complet au poste AC du PCD ; le maintien de l'ouverture du poste A en 2x8 du lundi au vendredi ; la création de 2 postes de réserve (1 AMVK + 1 CSRMV) pour les besoins de remplacement dans une configuration où les congés sont de plus en plus refusés à l'équipe circulation portuaire et permettant de mettre en place réellement les renforts travaux ; la mise en place d'un coupeur à la qualification E (TTMV) pour permettre des temps de repos sur les postes CCL, PCD, CS Poste S, 2PRS, 1R, D ;

L'ensemble des points évoqués ci-dessus motivent le dépôt d'un préavis de grève par le secteur régional CGT, conformément à l'article L2512-2 du Code du travail. Ce préavis régional débute le 9/12/10 à 20h00 et sera reconductible par période de 24h pour l'ensemble des agents de la région et ceux amenés à les remplacer.

Même si vous n'avez pas donné suite lors de la réunion de conciliation malgré notre proposition, la CGT représentée par son secteur régional est disposée à vous rencontrer pour engager des discussions sérieuses sur les points évoqués dans ce préavis et ainsi éviter un conflit qui péjorerait l'entreprise.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux

Pour le secteur fédéral CGT

G. Laloyer *Secrétaire général.*